



Chère famille,

Vous désirez accueillir un chiot de notre Association et nous vous remercions de votre belle initiative et soutien à notre cause.

Toutefois, nous devons vous rendre attentif(s) à certains choses, telles que :

- **Le temps** : en avez-vous suffisamment à consacrer, car :
 - Il faut le sortir très souvent y compris la nuit durant les 2-3 premières semaines.
 - C'est tous les jours, les week-ends et aussi durant vos vacances.
 - Vous devez suivre des cours à l'école des chiots (nous vous indiquerons où aller) et des cours avec notre moniteur ou monitrice régional(e). Ces cours se déroulent chaque semaine.
 - Il faut que le chiot apprenne à connaître différents animaux (chats, autres chiens, lapins, poules, chevaux, vaches, etc.).
 - Il doit également connaître les différents moyens de transports (voiture, train, bus, téléphérique, bateau, etc.).
 - Il doit être habitué à tous les bruits de la maison (aspirateur, sèche-cheveux, objets qui tombent au sol, portes qui claquent, etc.).
 - Il doit aussi connaître les bruits du voisinage (tondeuse à gazon, camion poubelle ou de livraison, etc.).
 - Vous le prendrez partout avec vous (dans les villes et villages, dans les magasins, au restaurant, au bord des routes, etc.).
 - Il doit avoir des contacts réguliers avec des enfants, des personnes âgées, des personnes de couleur ou handicapées, etc.



- **Les interdictions** : et, elles sont importantes :
 - Il ne va pas dans l'eau (nager ou patauger ni même marcher dans des flaques d'eau).
 - Si vous avez des enfants, le chiot n'est pas leur nouveau jouet.
 - Ils n'ont pas non plus le droit d'aller seuls promener le chien.
- **Les obligations** : et, elles sont aussi importantes :
 - Le chiot, si ce n'est pas déjà fait – on vous en informera – sera castré à l'âge de 7 mois. C'est vous qui prendrez rendez-vous directement avec le vétérinaire pour le faire.
 - Par la même occasion, le vétérinaire fera les radiographies des hanches et coudes, voire d'autres examens nécessaires selon la race.
- **Important** :
 - Vous devez être au bénéfice d'une assurance RC pour couvrir les éventuels dégâts que pourrait faire le chiot à autrui. Votre assurance RC et celle de l'association ne rentrent pas en matière pour des dégâts chez vous ou dans votre voiture.
 - Nous vous demandons d'exercer tous les jours avec le chiot afin qu'il apprenne rapidement les bonnes bases d'éducation. **Le chiot ne reste pas seul plus d'une heure d'affilée.**
 - Faites beaucoup de photos (de très bonne qualité) car nous les utiliserons pour animer notre site internet. Vous pourrez également préparer un album photos ou un DVD de photos de votre protégé que vous pourrez remettre à son futur bénéficiaire lorsque le chien aura terminé sa formation.
 - Nous vous demanderons de nous aider lorsque nous prévoyons des manifestations dans votre région et ce, pour toujours mieux nous faire connaître et surtout récolter les dons utiles pour la bonne marche de l'association.
 - Vos enfants doivent être scolarisés.



Certains apprentissages sont très importants pour son affectation future et il faudra s'y tenir, soit :

- Ne pas tirer en laisse, **jamais**. C'est le maître qui promène le chien et non l'inverse.
- Le chiot apprend à faire ses besoins en laisse et sur les bords de chemin ou en bas du trottoir. Il ne va pas se cacher au loin, au sommet d'un talus, etc. – la personne handicapée ne peut pas le suivre).
- Ne pas aller dire bonjour à toutes les personnes ou chiens que je rencontre, et surtout pas en laisse. Cela se fait dans certaines conditions et c'est le moniteur ou la monitrice qui vous l'expliquera.
- Nous ne voulons pas de chiens sur 2 pattes (tire pour aller dire bonjour). Il ne saute pas sur les personnes ou chien qu'il veut aller voir.
- Le chiot marche à côté de vous et la tête relevée (il ne se promène pas en reniflant par terre).
- Lorsque vous êtes à table, le chien reste à sa place et ne bave pas.
- Il ne vole pas des choses, à manger ou non, sur les tables.
- Les lits et canapés sont strictement interdits. Il se repose et dort à sa place.
- Patauger ou nager est strictement interdit y compris marcher dans les flaques d'eau.
- Dans les lieux publics, le chiot porte son bandana aux couleurs de Farah-Dogs.
- Le chiot vous accompagne dans le plus d'endroits possibles.
- Il n'aboie pas – c'est interdit.
- Lors des promenades, il reste proche de vous et surtout devant vous.